



1^{ère} ANNÉE DE LICENCE D' A.E.S
Groupe de cours n°2

CADRES JURIDIQUES DE LA VIE PRIVÉE
Mercredi 14 mai 2014 de 12h30 à 14h
(Cours de Mme RIEUBERNET)

Traiter le cas pratique suivant:

Alice et Bruno se sont rencontrés en avril 2011 au cours d'une croisière sur le Nil. Ce fut le "coup de foudre". A la fin du voyage, le couple se promet de se revoir très vite, mais Alice habitait à Bordeaux et Bruno à Lille! Ils communiquèrent donc par téléphone. Au bout de 3 mois, Alice annonça à Bruno qu'elle était enceinte et qu'il était le père de cet enfant. Mais Bruno n'était pas prêt à assumer cette paternité...

Marion est née le 2 février 2012, avec la seule indication du nom de sa mère sur son acte de naissance.

Cependant, quelques mois plus tard, une mutation professionnelle permit à Bruno de se rapprocher de Bordeaux. Il revit ainsi Alice, de plus en plus souvent, et s'attacha rapidement à Marion, qu'il traita immédiatement comme sa fille.

Depuis le mois de mars 2014, le couple et la petite fille vivent ensemble dans une parfaite harmonie.

Bruno souhaite aujourd'hui être officiellement le père de Marion. Il vous interroge sur le mode d'établissement le plus simple de cette filiation et les formalités à effectuer. Il souhaite également savoir s'il pourra ensuite exercer l'autorité parentale en commun avec Alice.

N. B.: Aucun document n'est autorisé.